Aménagement du temps de travail du 30 janvier 2015

Congés payés d'été

La Direction a fixé une période de fermeture en fonction de nos clients principaux, soit du lundi 27 juillet au vendredi 21 août inclus, avec reprise lundi 24 août 2015.

À la demande du SNI-UNSA, la récupération du 15 août est positionnée le lundi 13 juillet pour faire le pont du 14 juillet.

La Direction souhaitait initialement le positionner le lundi 24 août.

Pour les salariés en équipes en VSD, le dernier week-end travaillé sera celui du dimanche 19 juillet avec une reprise le vendredi 21 aout 2015.

La Direction étudiera au cas par cas toutes les demandes de dérogation pour décaler les dates de congés d'été.

Sortie anticipée

La Direction ne souhaitait plus évoquer cette possibilité. Suite à notre intervention, elle a finalement accepté d'accorder une heure de sortie anticipée sur le dernier jour travaillé le vendredi 24 juillet 2015.

Congés payés d'hiver

Le 23 décembre 2015 sera le dernier jour travaillé, pour une reprise le 4 janvier 2016 (le lendemain de Noël, journée de tradition, n'est pas attribué cette année puisqu'il tombe un samedi).

Les salariés en VSD seront en congés les 26, 27 décembre 2015. La récupération du 15 août pour ces salariés sera positionnée le 2 janvier 2016 (reprise le dimanche 3 janvier).

Pont du vendredi 15 mai

Le SNI-UNSA a demandé que la Direction accepte toutes les demandes de congés sur la journée du 15 mai afin de pouvoir faire le pont de l'Ascension.

Elle s'est engagée à réunir les organisations syndicales fin mars - début avril, afin de discuter du quota d'absentéisme sur cette journée, en fonction des impératifs de production.

Journée de solidarité

La Direction refusant de prendre en charge cette journée, elle est fixée :

- le lundi 25 mai pour les équipes de semaine
- le jeudi 14 mai pour les équipes de week-end

À la demande du SNI-UNSA, toutes les demandes de congés seront acceptées, sans quota d'absentéisme. Les salariés sont invités à faire leur demande de congé dans les meilleurs délais, pour une bonne organisation.

Travail durant période de fermeture

Le SNI-UNSA a demandé que la Direction définisse par anticipation les horaires de travail en cas de besoin de volontaires pour travailler au mois d'août.

Les horaires appliqués seront identiques à ceux pratiqués l'année dernière.

De plus, le SNI-UNSA a demandé que les élèves de la FPT Academy embauchés en octobre 2014 soient prioritaires s'ils le souhaitent pour d'éventuels besoins durant la période de fermeture puisqu'ils n'auront pas acquis l'intégralité de leurs congés payés annuels.

Nous avons pu fixer avant le 31 janvier et pour toute l'année 2015 les périodes de congés payés (été et hiver), ainsi que les autres mesures que nous pouvions négocier.

Sans la signature et sans toutes les demandes formulées par le SNI-UNSA (seul signataire de l'accord), les salariés n'auraient pas :

- **le pont du 14 juillet pour l'ensemble du personnel**
- **l'heure de sortie anticipée**
- **la possibilité de décaler ses congés payés (géré au cas par cas par la Direction)**
- **l'éventualité d'une augmentation du quota d'absentéisme sur le pont du 15 mai (ascension).**